



les Crous

CENTRALE

D'ACHAT

Avenant à la convention d'adhésion

RESUME

Avenant à la convention d'adhésion à la
Centrale d'Achats du réseau des Crous
Les Crous

ENTRE :

Le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS),
Etablissement public à caractère administratif
ayant son siège au 60 boulevard du lycée, CS30010, 92170 Vanves
représenté par Madame Dominique MARCHAND, agissant en qualité de Présidente.
Ci-après dénommée la « Centrale »,

D'UNE PART,

ET :

[XXXX]

Ci-après dénommée l'« Adhérent »,
D'AUTRE PART,

La Centrale et l'Adhérent sont, ci-après, désignés collectivement les « Parties » ou individuellement la « Partie ».

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT.

Le présent avenant vient ajouter à la convention d'adhésion signée entre les Parties les deux articles ci-après :

5.3 Modalités de reversement de la RFA collectée

Dans le cadre de l'exécution d'une partie des marchés qu'elle porte, la Centrale collecte des remises de fin de période ou des remises sur les prix publics qui sont versées par les titulaires en fonction du volume des achats réalisés par l'ensemble des Adhérents.

La Centrale, après avoir conservé une partie des montants perçus pour financer des opérations de portée nationale, procède au reversement des montants collectés à l'ensemble de ses adhérents.

Le montant reversé à l'Adhérent est calculé au regard de la part du volume d'achat de ce dernier sur le volume d'achat total des Adhérents.

5.4 TVA

Les cotisations, les indemnisations d'activité d'achat auxiliaire, et les reversements de RFA respectivement définies aux articles 5.1, 5.2 et 5.3 de la Convention sont assujetties à la TVA.

Fait à Vanves, le [XXX]

Pour le CNOUS

[XXX]

La Présidente du CNOUS

[XXX]

Madame Dominique MARCHAND

Pour l'Adhérent